

Nombre d'animations de la gouvernance

Description

- Renforcer la concertation.
- Poursuivre l'animation de la gouvernance : réunions trimestrielles du groupe de travail marais, réunions annuelles des associations du marais, journée mondiale des zones humides...

Bilan annuel de la concertation

Contexte / Analyse

La concertation est un enjeu majeur pour réussir à fédérer l'ensemble des acteurs locaux et agir efficacement pour le marais. 4 groupes de travail sont créés: le groupe de travail marais, le groupe vie locale-associations, le groupe observatoire et la conférence territoriale. L'ensemble de ces groupes permet ainsi de solliciter l'ensemble des acteurs, usagers et professionnels à travailler sur des actions précises et des stratégies de territoire pour la préservation du marais audomarois.

Résultats

2015 : 4 réunions du groupe de travail marais + 1 réunion avec le groupe des associations locales + 1 réunion du groupe institutionnel

2016 : 4 réunions du groupe de travail marais + 1 réunion avec

le groupe des associations locales + 1 réunion du groupe institutionnel

2017 : 3 réunions du groupe de travail marais + 1 réunion avec le groupe des associations locales

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Etat d'avancement du Contrat de Marais

Description

Pour aboutir à une préservation efficace du marais audomarois, il est nécessaire que tous les acteurs du territoire partagent la même vision de l'avenir du marais et qu'ils mutualisent leurs efforts autour d'un projet commun, le contrat de marais, qui fait suite au document d'objectifs collectifs 2013 pour une durée de 12 ans

Le contrat de marais est calé sur le calendrier de la charte du arc (2014-2025) ceci dans l'objectif d'une meilleure visibilité.

L'ensemble des parties prenantes ont également décidé de faire du contrat de marais le document de programmation pour le territoire vis à vis de la CASO, du Parc, de Ramsar et de la Réserve de biosphère.

Réalisation ou non de l'indicateur

Contexte / Analyse

Afin d'avoir plus de lisibilité et de transparence sur le territoire audomarois, l'Agence de l'Eau a souhaité qu'un contrat de marais soit réfléchi et élaboré pour l'après 2013, et ce, pour une durée de 12 ans. Il inclut notamment l'élargissement de la gouvernance et la poursuite des actions de gestion du marais.

rapport annuel d'activités comme à l'accoutumée mais propre au CdeM pour la première année en 2014

Etat d'avancement du contrat de marais : en cours, une évaluation à mi-parcours va être réalisée en 2018.

Limites d'interprétation

variation suivant les projets développés

Résultats

pas de graphiques disponibles

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de communes accompagnées dans le cadre de projets d'aménagements et de valorisation

Description

Depuis la création du groupe de travail marais, le Parc apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes : restauration de berges et de sentiers, création de ponts pour l'accessibilité de parcelles isolées, panneaux touristiques, plan de gestion de la 7^{ème} section de wateringues...

Réalisation ou non de l'indicateur

Contexte / Analyse

L'équipe du Parc accompagne techniquement les communes qui souhaitent réaliser des projets d'aménagement et de valorisation de leur territoire. C'est par exemple la restauration de berges le long de sentiers publiques ou encore la création de bac à chaînes afin de permettre la liaison entre différents sentiers de randonnées ou encore la valorisation du patrimoine communal à travers la réalisation de panneaux touristiques.

rapport d'activités en fonction de l'avancement des opérations et des opportunités locales.

Parallèlement, le Parc réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes afin de réaliser certains de leurs projets.

Résultats

La commune de Serques souhaitant remplacer le bac qui assure la jonction entre le sentier du Lansberghe et le sentier des Communes. Il sera financé par le Parc naturel régional via le Fond d'intervention pour les paysages ruraux et par la commune de Serques.

Les quais communaux de la Fontaine et du Rivage à Tilques ont été restaurés : 435 m de berges ainsi que deux rampes de mise à l'eau de bateau ont été réaménagés avec des matériaux respectueux de la zone humide. Les travaux lancés en 2013 ont été réalisés en février 2014. Le Parc naturel régional a apporté à la commune une assistance à maîtrise d'ouvrage en collaboration avec l'AUDRSO. Les travaux, s'élevant à 97 804,20 € ont été financés à 80% par la Région Nord-Pas-de-Calais et à 20 % par la commune.

Une assistance administrative a également été apportée aux communes de Houlle et d'Eperlecques dans la demande de procédure d'urgence pour des travaux de restauration de berges. Travaux respectivement menés sur le sentier de la Houlle (25 m) et la rive de la Sartebecque (200 m).

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Evolution des espèces indicatrices (faune, flore)

Description

La gestion globale du marais doit se faire en prenant en compte l'ensemble de ses intérêts, aussi divers soient-ils. Pour préserver la biodiversité qui a permis de faire reconnaître le marais dans les instances nationales et internationales, certaines interventions doivent tenir compte des exigences écologiques des espèces. De nombreux acteurs présents sur le marais ont intégré ce volet dans leurs activités. Il est néanmoins nécessaire d'assurer un suivi de certaines espèces emblématiques du marais audomarois. Chaque année, ce sont donc toute une batterie d'inventaires et de suivis qui permettent de recueillir les informations sur le nombre de Butor étoilé chanteur, la migration du Phragmite aquatique, le nombre pieds de Stratiotes aloides...

Bilan des suivis par espèces

Contexte / Analyse

Marouette ponctuée et Rôle des genêts

En complément des sorties destinées au Butor étoilé, le Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON) nous a sollicité afin de participer à l'enquête Rôle des genêts (*Crex crex*), espèce faisant l'objet d'un Plan national d'action (second PNA pour cette espèce, 2013-2018). Les habitats favorables à cette espèce se trouvent dans les secteurs que nous prospectons pour le Butor étoilé et la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*).

2 sorties ont été réalisées, sorties ayant pour but de

détecter le Râle des genêts et la Marouette ponctuée. Aucune des 2 espèces n'a été entendue lors de ces 2 sorties.

À noter que lors de la mise en oeuvre du protocole de capture du Phragmite aquatique, 7 marouettes de première année ont été capturées. Toutefois ces données ne permettent pas d'en déduire une possible reproduction sur le marais

Audomarois. A noter que ces captures apportent des informations non négligeables,

notamment dans le cadre du Plan régional de restauration de la Marouette ponctuée

initié par la région Nord-Pas de Calais.

Butor étoilé

Pour la 8ème année consécutive, le Parc a réalisé, avec ses partenaires, le suivi du Butor étoilé. Le marais Audomarois, avec 3 à 5 mâles chanteurs selon les années, reste le bastion régional pour l'espèce. En 2014, seulement 2 sorties ont été réalisées, les 11 et 28 avril. Ces 2 sorties ont permis de recenser 4 mâles chanteurs sur l'ensemble du marais Audomarois. 20 personnes ont participé aux sorties.

Phragmite aquatique

Pour la 3ème année consécutive, dans le cadre du Plan national d'action et de sa déclinaison régionale, le Parc a poursuivi sa participation à l'effort de suivi de la migration post-nuptiale du Phragmite aquatique. Le suivi a eu lieu sur le même site qu'en 2013. La mise en oeuvre du protocole de capture a été réalisée entre le 4 et le 22 août. Contrairement à l'année précédente, les conditions météo ont été très instables et ont certainement influé sur le nombre de capture général... 469 oiseaux capturés

pour 529 en 2013. 17 Phragmites aquatiques capturés pour 14 en 2013, dont un contrôle au camp du Massereau (Loire-Atlantique) 5 jours après sa capture dans l'audomarois. Parallèlement, un

travail a été réalisé par le Parc avec l'aide des techniciens de la CASO afin de proposer de nouvelles MAE adaptées à l'espèce.

Aeschna isocèle

Les prospections afin de prouver l'autochtonie de l'espèce ont été fructueuses

sur un site. Lors d'une des journées de prospection, tout ce qui peut prouver l'autochtonie de l'espèce a été observé ou prélevé : observation d'accouplement, tandem et pontes ; prélèvement de 8 exuvies (enveloppe de peau restant de la métamorphose de la larve à la libellule ; l'identification de ces exuvies permet de prouver que l'espèce a bien fait l'ensemble de son cycle de vie sur le site de prélèvement). 8 exuvies d'Aeshna isocèles ont été prélevées et identifiées.

De nombreuses observations de l'espèce ont été faites également sur l'ensemble du marais : 19 individus.

La découverte de ce nouveau site de reproduction confirme l'intérêt de la zone

humide, à l'échelle régionale, pour la conservation de cette espèce. Elle permet

également d'envisager la mise en place d'un protocole de suivi à long terme (STELI)

du secteur de reproduction identifié,

Espèces indicatrices du marais

Le suivi de ces espèces n'est pas simple, et l'évaluation des résultats est pour le moment trop dépendante de facteurs externes au suivi. Audrey Cenier, stagiaire recruté sur le suivi du Blongios nain, a également mis en oeuvre le suivi des espèces indicatrices par relevés IPA. Son travail a confirmé la difficulté d'avoir un suivi pertinent de ces espèces sans avoir un biais important dû à différents facteurs. Malgré tout l'intérêt du travail réalisé par Audrey les résultats

ne seront pas présentés ici, la comparaison des chiffres de cette année avec ceux de l'année précédente n'étant pas souhaitable.

Devant ces difficultés, il a été demandé à Audrey de proposer un protocole allégé, reposant sur l'analyse des travaux réalisés depuis 2012 sur cette thématique, et permettant au technicien de l'inclure dans son planning de travail.

Cicuta virosa

Cette espèce fait l'objet d'un plan régional de restauration en cours de rédaction. Elle se trouve dans une zone habitée et cultivée. Sans action locale son statut de conservation est donc menacé. Seule station viable de la région sa conservation, voir son extension, localement est primordiale. Le Parc a pris contact avec tous les propriétaires disposant d'une parcelle pouvant accueillir l'espèce afin de

pouvoir accéder aux parcelles d'eau et réaliser un suivi de la station. A l'heure actuelle, le Parc est autorisé à accéder aux parcelles en eau excepté une.

Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux (SPOL)

Le suivi des espèces paludicoles par capturemarquage-recapture s'est poursuivi cette année sur 2 sites. Le site de Clairmarais est suivi maintenant depuis 2012. Situé dans le ZPS « marais audomarois », ce site va faire l'objet d'une gestion à partir de l'année prochaine, permettant de maintenir les habitats favorables au cortège d'espèces recherché. Le second site est nouveau et se trouve sur des bassins VNF.

Les habitats étant différents, les cortèges d'espèces présents diffèrent grandement...

La question de continuer le SPOL sur ce bassin se pose au regard des espèces initialement visées,

Limites d'interprétation

Il existe une réelle difficulté de réaliser ce travail tous les 3 ou 5 ans pour une raison financière... Des compléments ponctuels sont apportés au gré des études réalisées par d'autres structures.

Résultats

Espèce	2013	2014	variation
			2013/2014
Phragmite des joncs	276	340	18,8
Rousserolle effarvate	125	31	-303,2
Gorgebleue à miroir	45	22	-104,5
Bruant des roseaux	26	24	-8,3
Phragmite aquatique	14	17	17,6
Rousserolle verderolle	12	5	-140
Fauvette grisette	10	4	-150
Locustelle tachetée	5	2	-150
Merle noir	4	1	-300

Pouillot véloce	3	5	40
Pouillot fitis	2	0	DD
Locustelle luscinioïde	1	2	DD
Fauvette à tête noire	1	0	DD
Tarier pâtre	1	0	DD
Pipit farlouse	1	0	DD
Fauvette des jardins	1	1	DD
Troglodyte mignon	1	1	DD
Grive musicienne	1	0	DD
Rougegorge familier	0	1	DD
Martin-pêcheur d'Europe	0	3	DD
Marouette ponctuée	0	7	DD
Mésange charbonnière	0	2	DD
Bergeronnette printanière	0	1	DD
TOTAL	529	469	-12,8

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Evolution des surfaces protégées (réglementation et/ou par acquisition) et/ou gérées pour la protection de la biodiversité

Description

Cet indicateur permet de suivre l'évolution des surfaces acquises par le Conservatoire du Littoral, les départements du Pas-de-Calais et du Nord, ..., et les surfaces gérées sur le marais

Calcul sous SIG

Contexte / Analyse

Pour bien mesurer les tendances d'évolution du marais, il convient de relever certains indicateurs comme celui des surfaces protégées ou préservées par des mesures réglementaires ou contractuelles. Pour cela un point est fait tous les 5 ans en même temps qu'est réalisé l'occupation des sols du marais. La comparaison entre ces différents indicateurs permet de mieux déterminer les tendances

d'évolutions réelles.

Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Evolution des surfaces en prairies

Description

Les prairies humides les plus emblématiques du marais audomarois d'un point de vue biodiversité sont celles qui sont topographiquement les plus basses. Elles sont généralement les plus tourbeuses. Ces conditions font ces lieux sont les plus propices à l'expression d'une flore typique des zones humides et d'une faune de plus en plus considérée comme rare et menacée.

Pourtant le maintien de ces milieux essentiels pour la biodiversité et la préservation de paysages typiques nécessite la présence d'éleveurs et de leurs troupeaux. Ces milieux se sont développés grâce à l'action du pâturage et le piétinement des troupeaux. Mais la spécificité de ce type d'élevage est

mal reconnue. Les particularités du marais rendent les activités d'élevage en marais plus difficile et économiquement plus fragiles. Pourtant les prairies du marais présentent une haute valeur patrimoniale et agroenvironnementale. En ce sens, quelques Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) reprises dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Pays de Saint-Omer contribueront à leur préservation : absence de fertilisation, retard de fauche et seuil de chargement à l'hectare imposé.

De son côté, l'Etude d'Aménagement Schéma Directeur du Marais audomarois a permis, à partir d'un découpage en 71 secteurs et d'une analyse multicritère, d'identifier les vocations préférentielles des différents ilots du marais et ainsi de distinguer les ilots pour lesquels la vocation prairie doit être maintenue et encouragée dans les différentes politiques.

Calcul sous SIG des surfaces totales de prairies

Contexte / Analyse

« Le suivi est réalisé tous les 5 ans.

En 2012, un état des lieux a été fait, validé par les élus locaux pour permettre d'intervenir dans les cas de nouvelles installations illégales »

Résultats

[Source : IGN BD Topo 2012, OCSol 2015, PNR CMO 2017](#)

En 2015, la surface en prairies dans le marais audomarois représente 1194 ha soit 32% du territoire.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Evolution des espèces invasives

Description

une espèce invasive, ou envahissante, est une espèce vivante qui devient un agent de perturbation« nuisible » à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi-naturels parmi lesquels elle s'est établie. Cette explosion démographique peut être traduite par une invasion biologique. Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par l'ONU comme une des grandes causes de régression de la biodiversité, avec la pollution, la fragmentation écologique des écosystèmes et l'ensemble constitué par la chasse, la pêche et la surexploitation de certaines espèces.

Pour la zone du marais audomarois, parmi les espèces envahissantes les plus communes sont, entre autres, le Rat musqué, la Berce du Caucase l'Ecrevisse américaine, le Silure glane...

bilan, addition

Contexte / Analyse

L'homme est très souvent démuni quand il s'agit de devoir réguler ou faire disparaître les espèces invasives. Pour les gestionnaires responsables, c'est un combat permanent qui nécessite des moyens humains et financiers conséquents même si la lutte paraît souvent inégale. La lutte contre les espèces invasives constitue depuis de nombreuses années un enjeu majeur et permanent pour le marais audomarois. Outre le fait de devoir veiller à éviter l'introduction de nouvelles espèces animales ou végétales exogènes, il convient de poursuivre les actions de régulation ou d'éradication de celles déjà bien implantées. D'autant plus qu'à la faveur de l'élévation générale des températures, il semble que certaines espèces comme l'écrevisse américaine, le crabe chinois ou la moule zébrée de Nouvelle Zélande, modifient leurs cycles de reproduction et commencent à trouver des conditions de développement plus favorables. La veille sur les espèces présentes à proximité (Jussie, Myriophille du Brésil...) se poursuit. À ce jour, les actions de lutte concernent principalement les trois espèces suivantes : le Rat musqué, l'Elodée de Nuttall, la Berce du Caucase.

Lutte contre le Rat musqué

Le Parc apporte une assistance technique et administrative au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) de l'Ondatra. Ont été ainsi organisées en 2014 les collectes à la queue bisannuelles, une matinée d'échanges réunissant une cinquantaine de piégeurs volontaires et professionnels (présentation théorique, relevé de pièges, repas convivial,...) et une formation à l'agrément de piégeurs dispensée par la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais : 19 nouveaux piégeurs ont été formés.

Le Parc naturel a assisté également le GDON pour la naturalisation d'un nouveau rat musqué. L'élaboration d'une petite exposition sur le rat musqué et son piégeage dans

l'Audomarois est en cours. Ces actions serviront à sensibiliser le public à la lutte contre cette espèce invasive. Le Parc naturel régional a également participé également au bilan régional 2013 de la lutte contre le rat musqué réalisé par la FREDON.

Berce du Caucase

Les stations de cette plante sont suivies depuis 2011, et les travaux de gestion sont réalisés avec l'aide technique d'Eden62. La progression de la station semble enrayée, l'objectif de ne pas avoir de pieds en fleurs est atteint. Un site particulier jusque-là abandonné, a été ouvert au pâturage par des moutons Shetlands

Écrevisses américaines

En 2013, l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) est officiellement découverte officiellement sur le Lac du Héron à Villeneuve d'Ascq. Dans le même temps, l'étude menée par le Parc ne permet pas la capture de cette espèce, seule l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) est identifiée. Un cliché datant de 2009 semble attester de la présence de *Procambarus Clarkii* sur le marais audomarois. Compte tenu de la grave atteinte au biotope que cette espèce peut causer, le Parc décide de mener un inventaire destiné à capturer cette espèce en ciblant les secteurs proches de la capture originelle. Le protocole s'inspire des préconisations faites suite aux années d'expérience de territoires tels que la Brenne et la Brière. Il est mis en place sur le marais Audomarois pendant une semaine. Aucun individu de *Procambarus Clarkii* n'est capturé, alors que 26 individus de l'espèce *Orconectes limosus* sont capturés. Compte tenu de la dynamique de *Procambarus clarkii*, il semble que l'espèce ne soit toujours pas présente sur le marais Audomarois.

Limites d'interprétation

la première limite au suivi de l'évolution d'espèces invasives éventuellement arrivée de nouvelles espèces.

Résultats

Evolution du nombre de capture de rat musqué



Source : PNRCMO



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Evolution des populations de Cygne tuberculé

Description

Le marais audomarois est le seul marais de France où il est aujourd'hui possible de procéder à un contrôle de population de cygnes au regard des dégâts qu'ils peuvent commettre sur

les cultures. Ce contrôle ne peut être réalisé que par les agents de l'ONCFS. Le Cygne reste une espèce protégée par la loi.

Le cygne fait l'objet d'un suivi depuis 2004 et d'une procédure expérimentale de 5 ans de maîtrise de sa population depuis 2009.

nombre de couples et d'erratiques sur le territoire, avec ou sans nichée

Contexte / Analyse

En mars 2014, le Parc a soutenu une proposition de reconduction du dispositif de maîtrise de la population. L'avis du 13 mars 2014 du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) confirme le maintien du dispositif pour 3 ans, assorti de recommandations, dont la mise en place d'un suivi permettant de rendre compte des effets de la régulation. En septembre, le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux du Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO) valide un programme de marquage du cygne tuberculé visant à évaluer l'impact de la régulation. Ce programme sera mis en oeuvre dès 2015 pour une durée de 3 ans.

Durant l'année 2014, Célia GRILLAS, étudiante à AgrovétSup à Marmilhat (63) a réalisé un stage de 6 mois qui a permis la mise en oeuvre d'un suivi de la reproduction du cygne et la rédaction du programme de baguage de l'espèce. Son travail a également permis d'évaluer les dégâts causés par l'espèce et de réorganiser la collecte d'information.

En 2014, la baisse de la population erratique de Cygne (oiseaux non reproducteurs présents de façon permanente sur le territoire) semble se ralentir. Le nombre de couples baisse drastiquement. Ces chiffres, s'ils sont

difficilement corrélables à la régulation, interrogent sur le devenir des cygnes qui manquent à l'appel. Le nombre d'oiseaux erratiques tout comme le nombre de couples ont baissé de moitié en 4 ans.

Limites d'interprétation

L'étude de l'évolution des populations peut être limitée par les variations interannuelles de la population et de la quantité de dégâts ainsi que par la modification des pratiques agricoles qui limitent les dégâts en début de saison

Résultats

Fréquence de mise à jour :

(années)



Déchets

Description

A l'occasion de l'opération « Marais Propre », il est possible de comptabiliser le tonnage de déchets collectés ainsi que le nombre de participants impliqués.

Cette opération, vieille de 30 ans, a été conçue comme un outil de sensibilisation des habitants à la nécessité de prendre soin du marais. Pour cela, elle propose sur une dimanche de marais, aux habitants et usagers de contribuer à l'image du marais en ramassant les déchets flottants et retenus dans les berges.

- nombre de tonne de déchets collectés.
- Nombre de participants

Contexte / Analyse

cette donnée est principalement liée à l'opération marais propre qui se déroule en mars.

L'Opération marais propre 2014 a réuni 12 communes ; au moins 435 personnes ont ramassé près de 10,5 tonnes de déchets sur le marais. Cannelles de verres, cannettes métalliques et

bouteilles plastiques constituent toujours la majorité des déchets récoltés.

En 2015, l'opération a été proposée aux 25 communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et a pris le nom de « villages et marais propres ».

Outre la CASO et le Parc, les sociétés AUCHAN et ASTRADDEC supportent Marais propre depuis 10 ans. En 2015, ce sont la Société des Eaux de Saint-Omer et la Lyonnaise des Eaux qui ont apporté leurs concours, et le soutien d'Astradec en mettant à disposition des bennes de récupérations des déchets et en assurant leur tri et leurs gestion.

Limites d'interprétation

des variations sont possibles selon les conditions climatiques (gel ou inondation)

Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de conférences ou séminaires organisés ou animés

Description

Cet indicateur permet de déterminer le nombre d'interventions de l'équipe lors de séminaires, de conférences ou autres manifestations ainsi que le nombre de participants.

Somme par année du nombre de participants et de manifestations

Contexte / Analyse

La mission marais organise ou participe à plusieurs évènementiels chaque année. La diversité des actions développées sur le marais nécessite que l'équipe technique dédiée à l'animation organise ou participe à des séminaires, colloques et autres conférences. Cela permet à la fois de découvrir de nouveaux procédés de gestion, des techniques d'animation mais également de faire reconnaître le marais audomarois.

Ces interventions touchent particulièrement les réseaux des Parc naturels régionaux, des sites Ramsar, les Réserves de biosphère, les Réserves naturelles et leurs têtes de réseaux respectives. Les actions se font dans les 2 sens, dans la mesure où l'Audomarois accompagne et soutient des territoires qui souhaitent obtenir une reconnaissance.

Résultats

2015 – 2016 – 2017 : Organisation annuelle de la JMZH + organisation annuelle de l'opération villages et marais propres

2016 : fête des moulins et anniversaire de la Réserve de biosphère

2014 : anniversaire de la Réserve de biosphère

2015 : organisation de l'assemblée générale des Réserves de biosphère françaises

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre de participants aux manifestations lors de la JMZH

Description

Le marais Audomarois est une zone humide d'exception reconnue par la convention Ramsar depuis 2008. Á ce titre, le Parc naturel régional et la LPO participent chaque année en février

à la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) en organisant une semaine de manifestations (atelier pédagogique, sorties découvertes, conférences...). Pour cette édition, le programme a été élaboré en partenariat notamment avec la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais. Le thème de l'année 2014 était en effet « Zone humide et agriculture, cultivons le partenariat ! ».

Déterminer le nombre de personnes sensibilisées

bilan, addition

Contexte / Analyse

le 2 février est la date anniversaire de la convention de Ramsar. Le Parc, coordinateur de la zone Ramsar du Marais Audomarois organise diverses manifestations.

Pour cette édition, le programme a été élaboré en partenariat notamment avec la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais. Le thème de l'année 2014 était en effet « Zone humide et agriculture, cultivons le partenariat ! »

Résultats

Source : PNRCMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Evolution de l'occupation des sols du marais

Description

Le marais est composé de quelques 13 200 parcelles de terre et d'eau, de 3 930 propriétaires, de 170 km de rivières et de plus de 500 km de fossés. Aussi son suivi à long terme repose-t-il sur un inventaire, à la parcelle, tous les 5 ans.

Calcul sous SIG des surfaces selon l'occupation des sols

Contexte / Analyse

Tous les 5 ans, une étude est réalisée sur l'occupation des sols du marais. Ce suivi permet également d'estimer l'impact des actions du groupe de travail marais et les secteurs les plus vulnérables en terme de déprise agricole.

Limites d'interprétation

données pas forcément comparables d'une année sur l'autre car participation de plusieurs partenaires

Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017